departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 24 Décembre 1998

Démolition bâtiment 86, rue de la Perche (angle rue de la Perche et rue Jacques Jallet)

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALIBELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98554

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Démolition bâtiment 86, rue de la Perche (angle rue de la Perche et rue Jacques Jallet)

Apres examen par la Commission Generale,		
Le bâtiment situé au 86, rue de la Perche (angle des rues de la Perche et l'Abbé Jacques Jallet), propriété de la ville de Niort fait l'objet d'une procédure de mise à l'alignement.		
Il vous est proposé de procéder à la démolition du bâtiment.		
Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 1999.		
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :		
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à la démolition de ce bâtiment.		
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à cette démolition.		
LE CONSEIL ADOPTE	Pour: 44 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0	
		Le Maire de Niort
Ordre du jour		Bernard BELLEC
<u> </u>		

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire